



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9248^e séance

Mercredi 25 janvier 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Ishikane (Japon)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Issahaku
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et M^{me} Ghada Eltahir Mudawi, Directrice adjointe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : À l'aube de 2023, le peuple syrien est toujours pris au piège d'une crise à la fois humanitaire, politique, militaire, économique, de la sécurité et des droits humains, qui est grave, éminemment complexe et d'une ampleur presque inimaginable. Les Syriens restent profondément divisés au sujet de leur avenir. Malgré tous nos efforts, la définition d'une vision politique commune en la matière, dans le cadre d'un processus politique digne de ce nom, ne progresse pas vraiment. En outre, il y a maintenant plusieurs années que nombre des questions qui attisent le conflit ne sont plus seulement entre les mains des Syriens. Le pays est découpé de fait en différentes parties, où cinq armées étrangères, une multitude de groupes armés syriens et des terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité se partagent le terrain. De graves violations du droit international humanitaire et atteintes aux droits humains continuent de se produire dans toute la Syrie.

Plus d'une décennie de destruction, de guerre et de conflit, la corruption et la mauvaise gestion, les sanctions, la crise financière libanaise, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses répercussions, et maintenant la guerre en Ukraine, sont autant de facteurs qui ont alimenté une crise jumelle, à la fois humanitaire et économique, dont les proportions sont gigantesques. Environ la moitié de la population

d'avant la guerre est toujours déplacée, soit la plus grande crise de déplacement au monde et l'une des plus grandes depuis la Seconde Guerre mondiale. La situation n'est pas seulement tragique pour les Syriens, elle est également source d'instabilité dans toute la région, notamment sur fond de trafic de stupéfiants, à en croire des informations de plus en plus convergentes.

Le conflit appelle une solution politique globale ; rien d'autre n'y fera. Cette solution, hélas, n'est pas imminente. Nous restons toutefois concentrés sur des mesures concrètes qui pourraient améliorer quelque peu la confiance et faire advenir un véritable processus pour appliquer la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. À cet effet, je continue de dialoguer avec les parties syriennes au conflit. Je retournerai à Damas en février pour m'entretenir avec le Ministre syrien des affaires étrangères, Fayssal Mekdad, et le Coprésident de la Commission constitutionnelle nommé par le Gouvernement, Ahmad Kuzbari. J'ai vu à Genève, en début de semaine, le Président de la Commission syrienne de négociation, Badr Jamous, et le Coprésident nommé par la Commission de la Commission constitutionnelle.

En parallèle, je m'attache à échanger avec un large éventail d'acteurs internationaux de premier plan. La semaine dernière, j'ai rencontré le Ministre turc des affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu, et son homologue saoudien, Faisal bin Farhan. Hier, une réunion collective m'a permis de m'entretenir avec les envoyés spéciaux pour la Syrie de la France, de l'Allemagne, des États-Unis et du Royaume-Uni. Je discute avec les représentants de la Fédération de Russie et du Service européen pour l'action extérieure, et l'Envoyée spéciale adjointe, Najat Rochdi, a quant à elle rencontré la semaine dernière les représentants des États membres de l'Union européenne, ainsi que des fonctionnaires de l'Union. Nous attendons avec intérêt de dialoguer avec l'ensemble des acteurs régionaux et internationaux dans le cadre des consultations en cours. Les autorités syriennes et turques ont eu des contacts militaires et de sécurité au cours des derniers mois. Les Ministres de la défense syrien et turc ont rencontré le Ministre de la défense russe à Moscou le 28 décembre. Je continue de suivre de près l'évolution de la situation à cet égard.

Tous nos échanges ont pour objectif de faciliter les progrès sur plusieurs priorités conformément à la résolution 2254 (2015), et nous exhortons tous les acteurs à travailler ensemble pour soutenir un processus politique facilité par l'ONU. Le mois dernier, j'ai signalé au

Conseil six priorités dans mon exposé (voir S/PV.9230). Je voudrais aujourd'hui faire le point sur ces dernières.

La première priorité que j'ai identifiée est la nécessité de mettre un terme à l'escalade et de rétablir le calme. Un cessez-le-feu à l'échelle nationale reste essentiel pour régler le conflit. L'année dernière, nous avons connu des périodes de calme relatif et des périodes d'escalade. Le bilan du mois qui vient de s'écouler est tout aussi mitigé. Les frappes aériennes ont diminué dans le nord-ouest ces derniers mois et l'intensité de l'escalade militaire dans le nord-est, à laquelle nous avons assisté à la fin de l'année dernière, s'est atténuée, mais sur d'autres plans, le tableau reste plus sombre que jamais. Les bombardements, les tirs de roquettes et les affrontements intermittents se sont poursuivis le long de toutes les lignes de contact, impliquant un large éventail d'acteurs, notamment le Gouvernement, l'opposition armée, les Forces démocratiques syriennes et le groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, inscrit sur les listes du Conseil de sécurité, qui a lancé plusieurs attaques à travers les lignes de front ce mois-ci. Des frappes de drones turcs ont été signalées dans le nord-est et des frappes israéliennes ont été signalées dans la province de Rif-Damas et à l'aéroport de Damas. Daech reste actif et des cellules dormantes tuent des militaires et des civils. Nous continuons de nous employer à bien faire comprendre aux membres du Groupe de travail sur le cessez-le-feu combien il importe de préserver et de consolider le calme, de protéger les civils et de renforcer les accords et arrangements existants pour parvenir à un cessez-le-feu national. Bien entendu, cela nécessite de déployer, en parallèle, des efforts pour trouver une démarche concertée pour lutter contre les groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité qui soit conforme au droit international et garantisse la protection des civils.

La deuxième priorité que j'ai soulignée concernait le renouvellement du cadre mis en place par le Conseil de sécurité sur le front humanitaire. Je remercie les membres d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 2672 (2023) au début du mois (voir S/PV.9237). Cela a permis de continuer à apporter une aide humanitaire transfrontière vitale pour des millions de personnes en Syrie, bien que pour six mois seulement, en plus d'exprimer un appui aux opérations à travers les lignes de front et aux projets de relèvement rapide. L'ampleur des besoins en Syrie n'a jamais été aussi importante depuis le début du conflit. La pauvreté et l'insécurité alimentaire atteignent des niveaux record, les services de base s'effondrent et la crise économique s'aggrave.

Les besoins dans les camps de déplacés restent les plus urgents. Parallèlement, les infrastructures restent sous pression, avec de fréquentes coupures de courant alors que les réserves de carburant s'amenuisent, ce qui a des répercussions sur l'ensemble de la société. L'intervenante du Bureau de la coordination des affaires humanitaires nous parlera plus en détail de ce point.

La troisième priorité reste la nécessité pour la Commission constitutionnelle de reprendre ses réunions à Genève et de réaliser des progrès sur les questions de fond. La Commission constitutionnelle pourrait ouvrir une porte et permettre de faire avancer une composante clef de la résolution 2254 (2015), contribuant ainsi au processus politique dans son ensemble. Je souhaite vivement que l'organe restreint de la Commission constitutionnelle reprenne ses réunions à Genève sans tarder. Cependant, jusqu'à présent, il n'y a rien de nouveau à signaler, y compris sur la position de la Russie concernant le lieu des réunions. Les questions qui avaient été soulevées ont été réglées de manière exhaustive, et je remercie les autorités suisses de leur réceptivité. D'autres questions ont été soulevées entre-temps, dont certaines ne relèvent pas de la compétence de la Suisse, mais sur lesquelles des bons offices sont néanmoins offerts. Le Coprésident nommé par le Gouvernement n'a toujours pas répondu à ma lettre de juin dernier sur l'amélioration des méthodes de travail de la Commission. Je poursuivrai mes efforts pour reprendre les réunions de la Commission et travailler avec ses coprésidents afin de trouver des moyens d'en améliorer le fond et les méthodes de travail, tout en tenant la troisième liste informée de toute évolution.

La quatrième priorité est que nous devons continuer d'insister sur le dossier des personnes détenues, enlevées et portées disparues. J'attends avec intérêt que des progrès soient réalisés dans la création d'une institution pour les personnes portées disparues, comme le recommande le Secrétaire général. Cela permettrait de faire avancer concrètement cet aspect du dossier. Entre-temps, nous continuons de rappeler à chaque occasion à nos interlocuteurs que les personnes détenues arbitrairement doivent être libérées et que des mesures concrètes doivent être prises pour garantir la protection et les droits des détenus. Il n'y a pas eu d'amélioration sur le terrain ce mois-ci. Les arrestations arbitraires se seraient poursuivies, de nombreuses personnes arrêtées n'étant pas informées des raisons de leur détention, ni leurs familles de l'endroit où elles se trouvent. N'oublions pas non plus que ces questions de protection figurent parmi les principaux facteurs invoqués par

les réfugiés au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour expliquer leur décision de ne pas retourner en Syrie dans les 12 mois à venir, en sus des conditions de sécurité, des moyens de subsistance, des services de base, du logement et du service militaire. Il sera essentiel d'adopter un large éventail de mesures sur tous ces fronts pour créer un environnement sûr, calme et neutre, y compris pour ouvrir la voie au retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées.

La cinquième priorité consiste à mettre en œuvre les premières mesures de renforcement progressif de la confiance. Il est important de recenser certaines mesures précises, concrètes, réciproques et vérifiables qui pourraient avoir un effet positif sur la vie des Syriens, renforcer la confiance entre les parties et nous rapprocher d'un environnement sûr, calme et neutre propice à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Je me félicite que le dialogue se soit intensifié avec toutes les parties sur ces questions et souligne qu'il est important d'approfondir encore le dialogue en février.

Ma sixième priorité est de travailler avec les Syriens de tous bords. Le Comité consultatif des femmes syriennes continue de me conseiller, ainsi que l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi. Les membres du Comité consultatif des femmes ont poursuivi leurs propres conversations avec leurs compatriotes syriens pour veiller à ce que leurs points de vue soient entendus, notamment ceux des femmes. Nous continuons également de dialoguer avec les militants de la société civile syrienne sur un large éventail de questions liées au processus politique, ainsi que sur les préoccupations actuelles en matière de protection. Les participants aux groupes de travail thématiques du Bureau d'aide à la société civile ont poursuivi leurs discussions régulières par voie numérique sur les questions de gouvernance locale et de décentralisation, sur les priorités des Syriens en matière de protection et sur la façon dont celles-ci peuvent être abordées dans le cadre d'un processus politique mené conformément à la résolution 2254 (2015). Les femmes et les hommes syriens avec lesquels nous nous entretenons gardent l'espoir que le conflit prendra fin d'une manière qui permette aux personnes de vivre dans la dignité.

En définitive, un effort diplomatique nécessite l'inclusion de tous les acteurs syriens et internationaux concernés dont la participation et l'influence sont nécessaires au règlement de ce conflit tragique. Il faut un effort commun pour s'unir autour d'un processus

contrôlé et dirigé par les Syriens, facilité par l'ONU, comme le prévoit la résolution 2254 (2015). Ce processus est le seul moyen de s'attaquer aux principaux moteurs du conflit, de répondre aux besoins et aux aspirations légitimes du peuple syrien, de rétablir la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et de préserver la stabilité et la sécurité régionales.

C'est dans cet esprit que je continue de mobiliser tous les acteurs et que je leur demande de continuer de soutenir les efforts de l'ONU visant à faciliter le processus politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mudawi.

M^{me} Mudawi (*parle en anglais*) : En janvier, il est de coutume de se souhaiter une nouvelle année heureuse et prospère. Nous présentons nos vœux de joie et de paix pour tous. C'est ce dont le peuple syrien a besoin, aujourd'hui plus que jamais depuis le début du conflit. Personne ne le mérite plus, et il espère à juste titre le soutien de la communauté internationale pour que son souhait devienne réalité. La population endure conflit et crises humanitaires depuis 12 ans. En ce début 2023, elle s'apprête à vivre sa pire année : 15,3 millions de personnes, soit près de 70 % de la population syrienne, ont besoin d'une aide humanitaire. Il est difficile d'imaginer de tels niveaux de détresse.

Les populations sont confrontées à un hiver rude, associant pluies, inondations et températures glaciales à l'épidémie de choléra en cours. Rien que dans le nord-ouest, 1,8 million de personnes vivent dans des camps ou des sites surpeuplés, sous des tentes et par des températures négatives, avec peu ou pas d'accès à l'eau, aux services de santé et à l'électricité. Pour de nombreuses familles, il s'agit de leur douzième hiver en tant que déplacées. Certaines ont été déracinées plusieurs fois, tandis que d'autres vivent dans les mêmes tentes depuis plus d'une décennie. Dans un contexte aussi catastrophique, les efforts humanitaires fournis pour aider à faire face et à s'adapter à l'hiver dans le nord-ouest de la Syrie restent sous-financés à hauteur de 78 %. Partout en Syrie, Les interventions pour préparer aux conditions hivernales sont également mal financées, à hauteur de 29 %. Avec les ressources disponibles, seules 1,4 million de personnes avaient été aidées à la fin du mois de décembre, tandis que 2,8 millions de personnes vulnérables n'avaient pas les abris d'urgence ou les articles non alimentaires requis pour se protéger d'un

hiver rigoureux. En d'autres termes, nous avons besoin de plus de soutien des donateurs, de plus de soutien pour l'effort de préparation à l'hiver et de plus de soutien pour la réponse humanitaire globale en Syrie.

Je voudrais rappeler que le plan de réponse humanitaire pour 2022 n'a été financé qu'à 47,2 %, le niveau de financement le plus bas jamais atteint. L'épidémie de choléra continue de se propager à travers le pays, et des cas suspects sont recensés dans les 14 provinces. Grâce à la générosité des donateurs, 2 millions de doses orales de vaccins contre le choléra sont arrivées en Syrie, et 1,7 million dans le nord-ouest du pays. Les campagnes de vaccination se sont achevées à Deir-el-Zor, Raqqa et Alep et se termineront bientôt à Hassaké. La campagne de vaccination va commencer sous peu dans le nord-ouest de la Syrie. Je demande que l'on continue de soutenir fermement la lutte contre le choléra, notamment en finançant les établissements de santé, car plusieurs d'entre eux ont fermé ces dernières semaines dans le nord-ouest de la Syrie, en raison de coupes budgétaires. Il faut aussi réaliser des investissements appropriés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement afin de s'attaquer aux causes profondes de l'épidémie.

Dans le contexte socioéconomique actuel, la grande majorité des personnes en Syrie ne peuvent connaître la prospérité. En décembre 2022, la forte chute de la livre syrienne a entraîné une montée en flèche des prix des produits de base. Le coût de la vie est de plus en plus inabordable. Douze millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, et la résilience des familles face aux chocs continue de s'éroder. Dans la province d'Alep, le prix moyen du riz a grimpé de 60 % entre novembre et décembre 2022. Dans la province de Rif-Damas, les prix des légumes, des fruits et d'autres produits de base ont augmenté de 20 à 50 % depuis le début du mois.

En outre, tous les aspects de la vie en Syrie ont été affectés par de graves pénuries de carburant et un accès réduit à l'électricité, ce qui a encore aggravé la situation économique déjà désastreuse. La crise aiguë du carburant a également des répercussions sur les opérations humanitaires, entraînant une diminution des missions sur le terrain et une augmentation des retards dans les projets. Les secteurs primordiaux pour les projets visant à sauver des vies, comme l'eau, l'assainissement, la santé et les abris, sont parmi les plus sévèrement touchés. Les coupures d'électricité et le manque de carburant pour les générateurs ont fortement limité les opérations dans les stations de pompage d'eau. Les travaux d'entretien

essentiels ont été suspendus, car les autorités peinent à assurer le transport des techniciens et des équipements. Le déclin économique et la crise du carburant rendent l'accès aux services essentiels encore plus difficile pour les populations les plus vulnérables et marginalisées. Un autre exemple de l'incidence de la crise du carburant est l'interruption des activités des équipes mobiles et la réduction des services de protection par certains de nos partenaires en la matière. Cela se traduira en fin de compte par une vulnérabilité accrue des femmes et des filles.

En raison des hostilités sur les lignes de front et dans certaines zones du pays, la population craint des attaques et le risque de nouveaux déplacements. À Edleb et dans l'ouest d'Alep, les frappes aériennes, les bombardements et les munitions non explosées continuent de tuer et de blesser des civils, notamment des femmes et des enfants. L'année dernière, rien que dans le nord-ouest de la Syrie, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé au moins 145 civils tués, dont 58 enfants, et 249 autres blessés, dont 97 enfants. Les bombardements et les frappes aériennes par drone ou avion se sont poursuivis de manière sporadique dans tout le nord de la Syrie, avec des résultats hélas prévisibles : des victimes civiles, des dégâts aux infrastructures civiles, des déplacements, l'interruption temporaire des activités humanitaires et la fermeture temporaire des écoles et des services de santé et autres.

Les mines terrestres et les munitions non explosées constituent une menace supplémentaire pour les communautés. Il est essentiel de financer les programmes de lutte contre les mines, en particulier le déminage, et d'augmenter le nombre d'opérateurs dans le pays capables d'effectuer des travaux de déminage. Je suis heureuse d'annoncer que des progrès ont été réalisés sur ce point. Par exemple, 1 million de mètres carrés de terres agricoles ont été déminés à Rif-Damas l'année dernière. Mais il reste encore beaucoup à faire, car ce travail est essentiel pour que nous puissions mettre en œuvre d'autres projets, notamment de relèvement rapide. Le droit international humanitaire exige que les parties à un conflit veillent constamment à épargner les civils et les biens de caractère civil, notamment les habitations et les infrastructures critiques, pendant toute la durée de leurs opérations militaires. Je demande instamment à toutes les parties de respecter cette obligation fondamentale.

Il était indispensable au début du mois de proroger l'autorisation du Conseil de sécurité pour les opérations

humanitaires transfrontières des Nations Unies. L'aide transfrontière est une question de vie ou de mort pour des millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie. Je félicite le Brésil et la Suisse d'être les nouveaux corédacteurs de ce dossier. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser les progrès dans tous les domaines couverts par la résolution 2672 (2023). Cela inclut le renforcement des opérations menées à travers les lignes de front dans toute la Syrie et des programmes de relèvement rapide, en s'appuyant sur le travail accompli ces dernières années. L'aide humanitaire aux civils dans le besoin doit être autorisée et facilitée par tous les moyens disponibles, conformément au droit international humanitaire. Cependant, je tiens à préciser qu'une prorogation de six mois pose des difficultés à nos opérations et à notre financement et perturbe la logistique et l'approvisionnement humanitaires.

Je le dis régulièrement : la Syrie est l'une des crises humanitaires et de protection les plus complexes au monde. Depuis 2011, le nombre de personnes qui ont besoin d'aide n'a jamais été aussi élevé. Nous avons besoin d'un engagement renouvelé de la part de toutes les parties. Nous avons besoin d'un meilleur accès. Nous avons besoin de la générosité soutenue des donateurs et de promesses de dons rapides, substantiels et sans affectation particulière. Ces investissements seront indispensables pour étendre les programmes d'aide salvatrice et de relèvement rapide. J'espère sincèrement que 2023 ne sera pas une année sombre de plus pour le peuple syrien. J'espère que l'esprit d'unité au sein du Conseil, qui a donné lieu à la décision unanime de proroger le mandat du mécanisme transfrontière, prévaudra et que le Conseil respectera le devoir moral qui est le sien de soutenir le peuple syrien. J'espère que tous les Syriens trouveront la joie, la prospérité et la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mudawi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom de la Suisse et du Brésil, corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien.

Tout d'abord, nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, et la Directrice par intérim Ghada Mudawi de leurs exposés détaillés.

La situation humanitaire sur le terrain en Syrie demeure très préoccupante. Avec 15,3 millions de

personnes ayant besoin d'aide, les besoins humanitaires sont au plus haut depuis le début du conflit. En plein hiver, dans un contexte de pénuries de carburant et d'énergie, la situation devient encore plus alarmante.

Parallèlement, les besoins de protection de la population civile restent élevés dans tout le pays, alors que les violations du droit international humanitaire se poursuivent, en particulier le long des lignes de conflit. Nous devons toujours garder à l'esprit que derrière les chiffres et les statistiques des décès de civils se cachent des êtres humains, qui auraient dû être épargnés des conséquences des hostilités. Nous nous félicitons, à cet égard, que le Conseil de sécurité ait adopté à l'unanimité, le 9 janvier dernier, la résolution 2672 (2023), qui réaffirme l'importance de continuer à fournir une assistance humanitaire à la Syrie en recourant à toutes les modalités, à l'heure où nous devons faire face à de lourds défis. Je voudrais en citer quelques-uns.

Premièrement, l'épidémie de choléra, qui touche l'ensemble des 14 provinces, continue de se propager. Sur une note positive, cependant, nous saluons la campagne de vaccination en cours.

Deuxièmement, l'insécurité alimentaire a atteint des niveaux alarmants en 2022 et continue de gagner du terrain. Aujourd'hui, 15 millions de personnes, soit 68 % de la population totale, ont besoin d'une aide alimentaire et agricole.

Troisièmement, 2,4 millions d'enfants en Syrie n'ont pas accès à l'éducation. Dans le nord du pays, 60 % des 1 400 camps ne disposent d'aucune école primaire. Non seulement les enfants souffrent de troubles psychologiques, mais les mécanismes d'adaptation négatifs, tels que le travail des enfants, le recrutement d'enfants et les mariages précoces, sont en augmentation.

Quatrièmement, la violence fondée sur le genre, qui passe encore souvent inaperçue, est très préoccupante. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 8,5 millions de personnes ont besoin d'aide pour des violences fondées sur le genre, soit une augmentation de 1,2 million par rapport à l'année 2022.

Un autre sujet de préoccupation est le sous-financement chronique du plan d'aide humanitaire de l'ONU. Étant donné que toutes les composantes restent sous-financées, nous risquons de mettre des vies en danger en plein hiver et en pleine épidémie de choléra. Le fait que les dépenses de fonctionnement des opérations humanitaires augmentent en raison des crises du carburant

et d'autres problèmes opérationnels aggrave encore la situation.

Lorsqu'il s'agit d'apporter une aide vitale aux personnes dans le besoin dans toute la Syrie, toutes les voies d'accès doivent être systématiquement disponibles. En tant que corédacteurs, la Suisse et le Brésil sont favorables à ce que toutes les modalités soient utilisées pour garantir un accès humanitaire rapide, durable et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin en Syrie. À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec tous les membres du Conseil au cours des prochains mois afin de répondre aux besoins humanitaires sur le terrain et de satisfaire les exigences opérationnelles des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires.

Nous pensons qu'à l'heure actuelle, le mécanisme transfrontière demeure indispensable, car il permet d'acheminer une aide humanitaire vitale à des millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie. L'autorisation transfrontière permet un accès plus direct à cette population touchée dans le cadre d'opérations étroitement surveillées par l'ONU. En ce qui concerne les opérations à travers les lignes de front, nous saluons les efforts pour accroître le nombre de livraisons et nous nous félicitons, à cet égard, de l'annonce d'un plan opérationnel actualisé.

Les projets de relèvement rapide se révèlent également essentiels dans notre action collective pour atténuer les souffrances de la population syrienne, car ils vont au-delà de l'aide humanitaire vitale et concourent au renforcement de la résilience des populations et à la durabilité des activités humanitaires. C'est avec satisfaction que nous accueillons les informations actualisées qui continuent de nous parvenir concernant les effets de leur mise en œuvre et le travail en cours pour les développer.

Enfin, en tant que corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien, nous félicitons l'OCHA et tous les autres organismes des Nations Unies de leurs efforts inlassables et réaffirmons notre détermination à défendre systématiquement les besoins et les droits des personnes vivant en Syrie, qui ne doivent pas être laissées sans assistance en ces temps de difficultés et de souffrances.

Je vais maintenant parler de la situation politique au nom du Brésil.

Le Brésil remercie une fois de plus l'Envoyé spécial Pedersen de ses échanges en cours avec un large

éventail de parties prenantes dans un effort constant pour favoriser la confiance entre les parties. Nous réaffirmons notre appui à l'importante initiative de M. Pedersen concernant les mesures de renforcement progressif de la confiance et les efforts pour organiser une nouvelle réunion de la Commission constitutionnelle. Nous partageons son analyse selon laquelle organiser des réunions officielles de la Commission ne suffit pas : nous avons besoin d'une volonté politique renouvelée de faire avancer le processus.

La poursuite des hostilités sur le terrain en Syrie, compte tenu notamment des tensions permanentes dans le nord du pays, demeure profondément préoccupante. Le Brésil se fait l'écho des nombreux appels lancés par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles exercent la plus grande retenue, maintiennent les cessez-le-feu convenus et respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Par ailleurs, toutes les attaques contre les civils et les infrastructures civiles doivent cesser immédiatement, conformément au droit international humanitaire, et cela vaut également pour les activités de lutte contre le terrorisme.

Le Brésil demeure très préoccupé par le sort des personnes détenues ou portées disparues en Syrie. À cet égard, nous saluons tous les efforts déployés pour tenter d'atténuer la souffrance de dizaines de milliers de familles qui ne savent pas ce qu'il est advenu de leurs proches.

Enfin, le Brésil réaffirme son attachement à un processus dirigé et contrôlé par les Syriens comme moyen de garantir un règlement politique de ce conflit prolongé. L'application de la résolution 2254 (2015) reste au cœur de l'objectif principal du Conseil de sécurité, qui est de contribuer à mettre fin au conflit par des moyens pacifiques.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, et M^{me} Mudawi de leurs exposés.

Comme vient de nous le dire M^{me} Mudawi, l'adoption à l'unanimité de la résolution 2672 (2023) confirmant le maintien de l'autorisation du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire était une étape nécessaire pour aider le peuple syrien et atténuer les souffrances. Nous nous associons à M^{me} Mudawi pour appeler les États à contribuer généreusement au plan d'aide humanitaire de l'ONU pour la Syrie, afin que les acteurs humanitaires puissent continuer à

fournir des denrées alimentaires, de l'eau, des médicaments et des abris, entre autres aides vitales, partout en Syrie, et à mettre en œuvre des programmes de relèvement rapide dans tout le pays. De même, nous exhortons les donateurs à accroître leur appui aux réfugiés syriens et à leurs communautés d'accueil. Nous remercions particulièrement la Türkiye, le Liban, la Jordanie, l'Iraq et l'Égypte de continuer à accueillir ces Syriens dans le besoin.

Nous encourageons l'ONU à continuer de renforcer son contrôle et ses mesures de diligence en ce qui concerne les achats en Syrie, alors même qu'elle intensifie les livraisons d'aide à travers les lignes de front. Compte tenu du bilan alarmant des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits en Syrie et des cas avérés de corruption, la vigilance est de mise.

Nous restons profondément préoccupés par le besoin urgent d'aide à Roukban, et nous appelons le régime d'Al-Assad, qui a parfois refusé catégoriquement d'autoriser les livraisons à travers les lignes de front, à permettre aux organismes des Nations Unies et au Croissant-Rouge d'aider les personnes qui souffrent dans cette région. Le fait que depuis 2019, aucune aide n'a atteint Roukban depuis Damas est inadmissible et contredit les affirmations du régime selon lesquelles on peut compter sur l'aide acheminée à travers les lignes de front. Les États-Unis appuient l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front dans toutes les régions de la Syrie, y compris le nord-ouest, le nord-est et Roukban. Plusieurs membres du Conseil qui se disent favorables à l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front refusent de reconnaître que le principal obstacle à l'augmentation de ces livraisons est l'insécurité créée par le conflit interminable provoqué par le régime d'Al-Assad. À cet égard, nous appelons le régime d'Al-Assad à cesser son agression contre le peuple syrien. Il est impératif que toutes les parties conviennent d'un cessez-le-feu global à l'échelle nationale.

Nous attendons avec intérêt les résultats des réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu, qui a repris ses activités à Genève. Nous attendons également avec impatience la reprise des réunions de la Commission constitutionnelle à Genève, à condition que la Russie abandonne ses exigences arbitraires sur des questions sans aucun rapport avec le sujet. Le régime d'Al-Assad doit mettre fin à ses manœuvres dilatoires et coopérer avec l'Envoyé spécial Pedersen dans les efforts qu'il déploie pour organiser des discussions de bonne foi en vue de trouver une solution politique au conflit,

conformément à la résolution 2254 (2015). Cette résolution reste le seul moyen de parvenir à une solution viable au conflit, et nous encourageons toutes les parties à se mobiliser pleinement dans ce cadre et à coordonner tous leurs efforts par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial du Secrétaire général.

Après 12 années de guerre brutale contre le peuple syrien, nous constatons que le régime d'Al-Assad n'a toujours pas pris de mesures sérieuses en vue de parvenir à une solution politique. En fait, nous continuons d'entendre le régime rejeter sur les autres la responsabilité de la guerre qu'il a commencée et qu'il prolonge. Je ne doute pas que nous en entendrons davantage à ce sujet aujourd'hui au Conseil. Face à une telle obstination, les États-Unis s'opposent à toute mesure de normalisation de relations avec le régime d'Al-Assad. Les États qui envisagent un rapprochement devraient examiner de plus près ce que le régime d'Al-Assad a fait pour mériter une telle chance. En effet, le régime continue de se comporter comme il l'a toujours fait, une attitude qui a amené à juste titre la communauté internationale, horrifiée, à rejeter toute relation avec Al-Assad.

Nous partageons les préoccupations soulevées par nombre de nos collègues concernant la situation dans les camps de déplacés et les centres de détention dans le nord-est de la Syrie. Nous appelons les États à rapatrier leurs ressortissants du nord-est de la Syrie, à les réintégrer et, le cas échéant, à les poursuivre en justice pour les atrocités qu'ils ont pu commettre. La présence continue de milliers de ressortissants de pays tiers complique encore la situation sur le plan humanitaire et en matière de droits humains et de sécurité en Syrie, et il faut y remédier.

Le régime d'Al-Assad peut commencer à démontrer son engagement en faveur de discussions de bonne foi en faisant la lumière sur le sort des 132 000 personnes portées disparues ou détenues arbitrairement et le lieu où elles se trouvent. Tout en reconnaissant que le prétendu décret d'amnistie de l'année dernière semble avoir permis la libération d'environ 500 personnes, nous appelons le régime à libérer toutes les personnes qu'il a arbitrairement détenues. En outre, nous demandons au régime d'Al-Assad de procéder à toutes les libérations de détenus de manière organisée et humaine, notamment en publiant la liste des détenus et les lieux où ils seront libérés et en fournissant des services appropriés pour les accompagner pendant la période de transition qui suit leur sortie de détention. Pour tous ceux qui restent en détention, le régime doit informer les membres de leur

famille de leur état de santé et du lieu où ils se trouvent, ainsi que du motif de leur détention, et mener des procès équitables et transparents pour les personnes accusées de crimes. Il doit garantir un accès immédiat et sans entrave à des agents tiers chargés de la surveillance des prisons et à des services médicaux pour tous les détenus.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Directrice adjointe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Ghada Mudawi, de leurs exposés sur les volets politique et humanitaire de la situation en Syrie.

La situation en Syrie demeure tendue. Les principaux défis sur le terrain restent la présence militaire étrangère illégale dans le nord-est et le sud de la République arabe syrienne, la menace persistante du déploiement d'une autre opération militaire dans le nord et le nombre croissant d'attaques arbitraires lancées par les forces armées israéliennes contre Damas. Ces tensions ont entraîné une résurgence des activités terroristes de Daech et de Hay'at Tahrir el-Cham, qui sont inscrits sur la Liste du Conseil de sécurité.

Nous sommes en outre préoccupés par les activités menées par les groupes terroristes dans le sud de la Syrie, qui utilisent comme couverture la prétendue « zone de sécurité » que Washington a établie près de Tanf. Nous sommes convaincus que la sécurité nationale des États voisins de la Syrie ne doit pas être assurée au détriment de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie elle-même. À cet égard, nous sommes favorables à une mise en œuvre complète et efficace des accords conclus dans le cadre du processus d'Astana concernant Edleb et la zone située à l'est de l'Euphrate. Nous continuerons d'agir de concert avec nos partenaires du processus d'Astana, l'Iran et la Türkiye, afin de promouvoir une stabilisation solide et durable en Syrie et dans les environs.

Nous ne voyons toujours pas d'autre solution qu'un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, mené sous l'égide de l'ONU et dans le plein respect de la résolution 2254 (2015). Nous sommes convaincus que les efforts de médiation internationale doivent être fondés sur les principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Les Syriens eux-mêmes doivent parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens relatives à la future structure de l'État, sans subir de pression extérieure ni se voir imposer de formules toutes faites. À cet égard, nous nous félicitons

des récents échanges entre M. Pedersen et les parties syriennes, conformément au mandat qui a été confié à l'Envoyé spécial par la résolution 2254 (2015). Dans le même temps, nous ne devons pas nous laisser distraire par la promotion d'autres initiatives, qui n'ont pas de modalités claires ni de valeur ajoutée particulière.

Nous sommes à la fois surpris et déçus par le fait que l'Envoyé spécial ait indiqué que cinq armées étrangères et groupes terroristes contribuaient de la même manière à la violence dans le pays, sans faire aucune distinction quant à leur statut. Il établit également un lien avec cette question et la crise en Ukraine en tant que facteur humanitaire. La situation humanitaire en Syrie se détériore en effet rapidement. Cela n'a rien à voir avec ce que les autorités syriennes font ou ne font pas, tout comme cela n'a rien à voir avec la situation en Ukraine. Les autorités syriennes agissent simplement dans l'intérêt de leurs citoyens. La principale raison de la détérioration de la situation humanitaire réside dans les sanctions unilatérales imposées par les États occidentaux à la Syrie, dont les effets néfastes ont été mis en évidence, notamment dans l'aperçu des besoins humanitaires de la Syrie publié par l'ONU en décembre. Ce document indique expressément que les sanctions économiques ont contribué à l'augmentation du nombre de personnes dans le besoin et ont eu des répercussions sur l'accessibilité et le coût des produits de base, y compris le carburant. Les prix ont connu une augmentation record, surtout s'agissant des produits agricoles. Au total, 68 % de la population syrienne a besoin d'une aide alimentaire. C'est pourquoi tous les acteurs, y compris les donateurs, doivent déployer de toute urgence des efforts pour remédier à cette situation et appuyer le secteur agricole de l'économie syrienne, notamment en fournissant des engrais.

Mon pays est prêt à faire don à Damas d'une cargaison d'engrais bloquée dans les pays de l'Union européenne du fait des sanctions antirusse. Il s'avère qu'en vertu de la loi César promulguée par les États-Unis, ces engrais ne peuvent être importés en Syrie en raison de leur soi-disant « double usage ». Cela fait longtemps que nos collègues syriens et nous-mêmes avons attiré l'attention du Secrétaire général sur ce problème, notamment lors de l'un des cycles du dialogue interactif informel sur la Syrie. Nous espérons recevoir des informations claires de la part de l'ONU sur les mesures exactes qui sont prises pour régler ce problème. Si nos collègues du Conseil de sécurité essaient encore de faire abstraction des conséquences aussi évidentes des sanctions occidentales, alors tous les discours tenus

dans cette salle sur la nécessité d'aider les Syriens ordinaires sembleront encore plus cyniques et mensongers. Ce cynisme est également évident dans le contexte du pillage continu par les États-Unis des ressources céréalières et pétrolières de la Syrie dans la zone située à l'est de l'Euphrate. Par exemple, le 14 janvier, les États-Unis ont exporté vers l'Iraq 53 camions-citernes de pétrole syrien volé depuis la province de Hassaké. Selon des sources syriennes, au cours du premier semestre de 2022, 80 % du pétrole produit en Syrie a été exporté par la Puissance occupante. Cela se passe de commentaires.

Nous voudrions par ailleurs attirer l'attention du Conseil sur la récente décision de Washington de mettre en place des restrictions supplémentaires sur la vente de médicaments, d'équipements et de leurs composants à Damas, ainsi que sur la fourniture de services ou de soutien à un certain nombre d'hôpitaux publics et privés en Syrie. Comme les membres peuvent le voir, cette décision ne relève nullement d'une démarche humanitaire. Je voudrais souligner en outre que la résolution 2664 (2022) sur les dérogations aux sanctions pour raisons humanitaires, qui a été promue activement par la délégation des États-Unis, n'a rien à voir avec le contexte syrien dans son ensemble. Elle ne concerne que l'action des travailleurs humanitaires à Edleb, où les terroristes internationaux, parrainés par les États-Unis d'Amérique, contrôlent la situation. C'est d'eux que Washington se préoccupe. Elle n'a cure de la souffrance du peuple syrien. Les Syriens ne se font plus aucune illusion à ce sujet.

Dans ce contexte, la décision prise par l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne de rédiger un rapport sur les conséquences des sanctions antisyriniennes sur la situation humanitaire dans le pays est opportune et doit être appuyée. Nous espérons que ce rapport sera publié d'ici fin janvier, comme le Secrétariat nous l'a promis. Nous voulons croire que ces questions et d'autres questions que nous avons abordées seront pleinement prises en compte dans le rapport et ne seront pas passées sous silence, comme certains pourraient le souhaiter.

L'année prochaine marquera le dixième anniversaire du mécanisme transfrontière, qui achemine actuellement une aide humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie en violation des normes humanitaires généralement acceptées. Nous ne répéterons pas notre position bien connue sur la question. Je tiens simplement à souligner que dans sa forme actuelle, le mécanisme a peu de chances de survivre non seulement à son anniversaire,

mais également à la prochaine procédure de renouvellement en juillet de cette année. Si nos collègues occidentaux tiennent vraiment à conserver la possibilité de fournir une aide à la population d'Edleb sans passer par Damas, ils doivent immédiatement commencer à préparer avec nous sa transformation en profondeur.

Edleb, où l'ONU n'a toujours pas de présence sur le terrain, reste une zone grise. Premièrement, nous devons nous mettre d'accord sur le fait que l'acheminement de l'aide humanitaire dans cette région doit s'effectuer avec l'accord de Damas, et non en se contentant de l'en informer, et en étroite coordination avec le Gouvernement légitime. Nous appelons l'ONU à ne pas interrompre ses efforts visant à accroître les livraisons à travers les lignes de front dans la région et demandons aux délégations occidentales de ne pas fermer les yeux sur le fait que les terroristes empêchent l'acheminement de l'aide humanitaire dans cette région lorsque les convois humanitaires sont acheminés depuis des territoires contrôlés par le Gouvernement.

Nous sommes également mécontents de la façon dont on jongle avec les chiffres concernant les projets de relèvement rapide, y compris à l'ONU. Par exemple, pour 374 projets qui seraient mis en place dans toutes les provinces de Syrie, selon les données qui nous ont été communiquées, un montant record de 517 millions de dollars aurait été mobilisé. Nous remarquons que le montant versé par le Secrétariat augmente chaque mois sans que l'on nous donne ne serait-ce qu'une vague idée de la répartition des fonds entre les projets, tant par région spécifique que par domaine thématique. Comment calcule-t-on le montant total des fonds collectés pour ces activités ? Et dans l'intérêt de qui cette somme augmente-t-elle si rapidement sur le papier ? Nous n'irons pas loin avec une telle approche ; cette situation intolérable doit être éclaircie de toute urgence.

Enfin, comme nous nous en souvenons tous, avant l'adoption en janvier par le Conseil de sécurité de la résolution 2672 (2023), sur l'avenir du mécanisme transfrontière, le Représentant permanent de la Syrie avait adressé une lettre à la présidence du Conseil pour ce mois-là dans laquelle il énonçait les priorités de Damas en ce qui concerne les efforts humanitaires sur son territoire. Nous approuvons pleinement cette liste de questions, qui est courte mais importante et que nous aurions tous dû examiner sérieusement depuis longtemps.

Par ailleurs, il est extrêmement urgent de régler la question du retour des réfugiés syriens, qui est cruciale

non seulement pour le relèvement humanitaire de la Syrie, mais également pour alléger le fardeau des pays d'accueil, en particulier le Liban voisin. En décembre, le premier examen mené par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire au Liban a été publié. Selon cette enquête, à la fin de l'année dernière, près de 2 millions de personnes dans le pays, dont 37 % de réfugiés syriens, étaient en situation de crise alimentaire. Ces chiffres devraient atteindre 2,26 millions et 42 %, respectivement, au cours des six prochains mois. Il est clair que Beyrouth n'est pas en mesure de supporter ce fardeau, et la question des réfugiés syriens est en train de devenir une menace existentielle pour le Liban. Dans ce contexte, l'aveuglement des donateurs qui poussent les Syriens dans des tentes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Liban, au lieu d'aider les gens à rentrer dans leurs pays, est surprenant. Il faut trouver une solution durable à ce problème dans l'intérêt des deux pays.

Nous attendons avec intérêt la réponse de l'ONU à toutes les questions que nous avons posées, si ce n'est aujourd'hui, durant le prochain cycle du dialogue interactif informel en février.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Directrice adjointe Mudawi de leurs exposés.

Un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens est le seul moyen viable de régler la question syrienne. La Chine se félicite de la collaboration étroite de l'Envoyé spécial Pedersen et de son équipe avec toutes les parties en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Nous espérons que la Commission constitutionnelle se réunira de nouveau au plus vite. La Chine salue les efforts constants que déploie l'Envoyé spécial Pedersen pour suivre l'approche progressive et réciproque, promouvoir la poursuite des consultations et générer un consensus entre les différentes factions en Syrie.

La Russie, la Türkiye et la Syrie ont récemment tenu des pourparlers tripartites et démontré leur volonté de promouvoir le rétablissement de la paix et de la stabilité en Syrie. La Chine se félicite de cette avancée. Nous espérons que les efforts conjoints de ces trois pays permettront d'améliorer sensiblement la situation dans le nord de la Syrie.

La situation en matière de lutte contre le terrorisme en Syrie reste complexe. La communauté internationale doit adopter des normes unifiées, conformément au

droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, lutter contre toutes les forces terroristes en Syrie en appliquant une politique de tolérance zéro et cesser de cautionner, de protéger et d'exploiter politiquement les forces terroristes. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées. La présence illégale de troupes étrangères et leurs opérations militaires illégales en Syrie doivent prendre fin. Le pillage illégal des ressources naturelles de la Syrie par les troupes étrangères doit cesser immédiatement.

Plus tôt ce mois, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2672 (2023), sur la prorogation de l'autorisation du mécanisme transfrontière d'aide humanitaire en Syrie. La Chine appelle la communauté internationale à faire le point sur les enseignements retenus de l'application de la résolution au cours des six derniers mois et à redoubler d'efforts durant les six prochains mois pour garantir sa pleine mise en œuvre et obtenir de meilleurs résultats sur le terrain.

L'aide transfrontières est un arrangement temporaire, mis en place dans des circonstances particulières. À terme, il faudra procéder à une transition progressive et ordonnée vers l'aide acheminée à travers les lignes de front afin que ce mode d'acheminement devienne le principal canal d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie. Nous nous félicitons de la mise à jour par l'ONU du plan opérationnel humanitaire pour les opérations menées à travers les lignes de front, et nous espérons voir une augmentation plus marquée de la fréquence des opérations humanitaires et de la taille des convois. Les opérations menées à travers les lignes de front pour acheminer des secours dans le camp de réfugiés de Roukban, dans le sud-est de la Syrie, doivent reprendre le plus vite possible.

Les projets de relèvement rapide peuvent contribuer à alimenter de façon endogène le développement de la Syrie. La Chine exhorte tous les donateurs à continuer d'augmenter le financement des projets de relèvement rapide pour privilégier le bien-être de tous les Syriens et promouvoir une mise en œuvre équilibrée et efficace de ces projets dans toute la Syrie.

Nous prenons note avec regret du fait que les restes explosifs de guerre ont de graves répercussions sur les moyens de subsistance et la vie quotidienne du peuple syrien. La Chine espère que les domaines pertinents seront pris en compte au plus vite dans le champ des projets de relèvement rapide. Les sanctions unilatérales et les problèmes de zèle excessif qui en résultent vont à l'encontre des efforts que déploie le Conseil

de sécurité et la communauté internationale en général pour améliorer l'accès humanitaire et augmenter les ressources humanitaires en Syrie. La Chine appelle une fois de plus les pays concernés à lever immédiatement et pleinement les sanctions unilatérales contre la Syrie.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, et la Directrice adjointe de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M^{me} Ghada Mudawi.

Je tiens en premier lieu à saluer les efforts que déploie le Conseil de sécurité pour apporter des solutions politiques durables au conflit en Syrie, en mettant l'accent sur le respect de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays, conformément aux principes énoncés dans la résolution 2254 (2015).

L'Équateur salue la détermination avec laquelle l'Envoyé spécial Pedersen s'emploie à concilier les souhaits des acteurs politiques afin de concevoir des solutions créatives permettant de renforcer la confiance entre les parties et de promouvoir des conditions propices à un cessez-le-feu définitif.

Je m'associe également à son appel à reprendre les réunions de la Commission constitutionnelle à Genève. J'encourage les parties concernées à renouveler leur engagement en faveur de ce mécanisme créé dans le but d'appuyer le processus inclusif d'élaboration d'un nouveau pacte social qui reflète la réalité syrienne. Nous y voyons l'une des étapes à franchir sur la voie d'une nouvelle phase de gouvernance qui mobilisera le secteur social, le secteur politique et le secteur religieux, soit l'ensemble des secteurs, dans le respect du droit international des droits de l'homme.

L'Équateur appelle l'attention sur les résultats obtenus dans le cadre des projets de relèvement rapide et axés sur les moyens de subsistance en 2022 et encourage la communauté internationale à maintenir son aide financière pour consolider ces progrès, conformément à la résolution 2642 (2022), en vue de répondre à court terme aux besoins les plus élémentaires de la population syrienne, notamment l'accès à l'électricité, à l'eau et aux services sanitaires et éducatifs.

Dans son rapport sur les besoins humanitaires en Syrie (S/2022/933), le Secrétaire général souligne que le pays est plongé dans l'une des crises les plus complexes au monde. Les déplacements internes et transfrontières et le manque de garanties pour favoriser

le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés sont parmi les problèmes rencontrés, tout comme la famine croissante, la malnutrition, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la violence sexuelle, les maladies mentales et le nombre alarmant de personnes dont la survie dépend de l'aide humanitaire.

Pour toutes ces raisons, l'Équateur apprécie à sa juste valeur l'unité au sein du Conseil de sécurité, qui a permis l'adoption à l'unanimité, le 9 janvier, de la résolution 2672 (2023) portant prorogation, pour une période de six mois supplémentaires, de l'aide humanitaire transfrontière passant par Bal el-Haoua, dans le nord-ouest de la Syrie, comme prévu dans la résolution 2642 (2022). Dans les deux cas, je salue le rôle joué par les corédacteurs, ainsi que par les 10 membres élus du Conseil de sécurité.

Il me faut toutefois préciser que, si la reconduction jusqu'en juillet prochain s'imposait afin d'améliorer les conditions de vie précaires de la population syrienne, le Conseil devrait également œuvrer dans le sens d'une plus grande prévisibilité des calendriers concernant les points de passage humanitaires.

En conséquence, tandis que le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent appuyer les efforts déployés en vue d'améliorer les conditions de sécurité sur le terrain, y compris au moyen d'opérations d'acheminement des secours par les lignes de front qui soient menées en temps voulu, de façon soutenue et dans la sécurité, le Conseil devrait pour sa part, en juillet, autoriser une prorogation de l'accès par le point de passage pour une période d'au moins 12 mois ou aussi longtemps que l'exigera la situation décrite par le Secrétaire général dans son rapport.

Pour revenir à la thèse de départ de ma déclaration, la seule solution possible au conflit est politique. Les chaises vides aux tables des familles syriennes témoignent du coût humain et social très élevé de cette guerre prolongée. C'est pourquoi nous appelons les parties concernées à manifester un intérêt renouvelé pour le dialogue politique afin d'appliquer des solutions durables sur la voie de la justice, de la réconciliation nationale et de la reconstitution du tissu social.

M. Biang (Gabon) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Mozambique et mon pays, le Gabon.

Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Directrice adjointe Ghada Mudawi pour leurs

exposés sur les derniers développements politiques et humanitaires en Syrie. Nous saluons la participation des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la République de Türkiye à la présente séance.

Les trois membres africains du Conseil sont très préoccupés par la situation humanitaire en Syrie, qui demeure alarmante. Les besoins ne cessent de croître. En 2023, plus de 15 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire, contre un peu plus de 14 millions en 2022, le niveau le plus élevé depuis le début du conflit en 2011.

Dans le même temps, le pays est en proie à une grave crise économique, qui atteint désormais son pire niveau depuis 2021. À cela s'ajoutent notamment les difficultés d'accès aux services de base, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en cours et la recrudescence de l'épidémie de choléra.

Les Syriens doivent lutter quotidiennement pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Plus de la moitié de la population syrienne peine à se nourrir et 6 millions de personnes ont besoin d'une assistance, dans une saison hivernale particulièrement difficile. Les populations du nord-ouest de la Syrie sont parmi les plus vulnérables et dépendent de l'aide humanitaire fournie par le biais du mécanisme transfrontalier des Nations Unies. On estime qu'un peu plus de 4 millions de personnes, dont 80 % sont des femmes et des enfants, sur une population de 4,6 millions, ont besoin d'une aide humanitaire pour répondre à leurs besoins les plus élémentaires.

Nous sommes particulièrement sensibles au sort des femmes et des filles, qui continueront d'être touchées de manière disproportionnée par la crise, notamment la violence sexiste, les mariages forcés et précoces et l'accès limité aux moyens de subsistance. Sur les 8,5 millions de personnes ayant besoin d'assistance pour violence sexiste, plus de 55 % sont des femmes et 37 %, des filles.

Pour répondre aux besoins, qui sont sans cesse croissants, alors que le niveau global de financement du plan de réponse humanitaire pour la Syrie reste faible, les trois membres africains du Conseil appellent à une plus grande solidarité et à un financement humanitaire accru, y compris pour les programmes de relèvement rapide et de moyens de subsistance. Nous notons avec intérêt qu'en 2022, les donateurs ont pu verser 517,6 millions de dollars pour soutenir partiellement ou totalement les efforts de relèvement rapide dans les 14 gouvernorats.

Nous appelons à la levée des sanctions susceptibles d'entraver l'accès aux fournitures médicales essentielles, au soutien médical lié à la pandémie de COVID-19 ou à l'aide alimentaire en Syrie, afin d'éviter les conséquences humanitaires négatives imprévues de telles sanctions, dans l'esprit de la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité.

Les trois membres africains du Conseil notent avec une profonde préoccupation que les hostilités, ainsi que les frappes aériennes et les bombardements, se poursuivent le long des lignes de front et dans certaines localités à travers le pays. Ces hostilités s'accompagnent de nombreuses victimes civiles, dont des femmes et des enfants, en violation du droit international humanitaire. Le nord-ouest de la Syrie a enregistré à lui seul 138 morts et 249 blessés parmi les civils entre janvier et novembre 2022.

Nous exhortons donc toutes les parties à respecter le droit international humanitaire, y compris les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, et à toujours veiller à ce que les civils et les biens de caractère civil soient épargnés tout au long des opérations militaires.

Nous redoutons les risques d'escalade et d'une plus grande détérioration de la situation. Il est plus qu'urgent de rétablir un calme relatif sur le terrain. Pour ce faire, la relance du processus politique revêt une importance majeure. Nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts continus, dans un contexte difficile, de l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour faire progresser un processus de renforcement de la confiance étape par étape, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et pour convoquer une neuvième session de la Commission constitutionnelle dirigée par la Syrie et facilitée par l'ONU. Par ailleurs, nous encourageons les parties à faire preuve de retenue et de responsabilité en s'engageant à renouer le dialogue et à coopérer, dans le sens de la consolidation du bloc d'accords bilatéraux, conclus par les principaux acteurs de la région, en un cessez-le-feu national, pour le bien du peuple syrien.

Nous notons avec intérêt les progrès réalisés dans les opérations transfrontières dans toute la Syrie, suite à la révision par les Nations Unies de leur plan visant à accroître progressivement l'accès et à intensifier l'assistance aux personnes dans le besoin, pour compléter la réponse via le mécanisme transfrontière. Au total, 10 convois ont été enregistrés entre août 2021 et janvier 2023, avec une augmentation progressive des chargements de camions et des personnes ciblées. Nous

appelons donc les parties à toujours garantir le passage en toute sécurité des convois transfrontières et de leur personnel.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent de la prorogation, à l'unanimité par le Conseil, le 9 janvier (voir S/PV.9237), de l'autorisation d'acheminement de l'aide humanitaire par le point de passage de Bab el-Haoua, pour une période supplémentaire de six mois, courant jusqu'au 10 juillet 2023. Par conséquent, la résolution 2672 (2023) du Conseil de sécurité autorise le travail de ce mécanisme crucial qui fournit une assistance vitale à 2,7 millions de personnes dans le besoin chaque mois, soit environ 65 % de ceux qui en ont besoin dans le nord-ouest de la Syrie. Cette extension est d'autant plus vitale pour les populations syriennes que le mécanisme transfrontière n'a pas de substitut à ce jour, en termes de taille ou d'impact. Nous voulons réaffirmer notre attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité réitèrent leur solidarité avec le peuple syrien dans sa quête d'une paix et d'une stabilité durables. L'engagement ferme et de bonne foi des pays voisins est fondamental pour y parvenir.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier à nouveau l'Envoyé spécial Pedersen et la Directrice adjointe Mudawi de leurs exposés édifiants. Je voudrais souligner les trois aspects suivants.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite de la récente adoption de la résolution 2672 (2023) qui permet de poursuivre la fourniture d'une aide vitale à des millions de Syriens dans le besoin. Mais soyons clairs. Comme nous l'avons encore entendu aujourd'hui, six mois n'est pas une durée suffisante pour permettre aux travailleurs humanitaires d'agir efficacement. La communauté humanitaire nous prévient régulièrement que les renouvellements de mandats plus courts obligent les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à consacrer une grande partie de leurs efforts à une planification de circonstance. Cette incertitude limite leur capacité à aider les personnes dans le besoin. Pendant ce temps, la situation humanitaire continue de se détériorer, 15,3 millions de Syriens ayant désormais désespérément besoin d'aide humanitaire.

Deuxièmement, alors que les besoins humanitaires augmentent chaque année, le régime d'Al-Assad

continue de tirer profit de la production et du trafic de stupéfiants, en particulier du Captagon, qui lui rapporte des milliards de dollars chaque année. Transformer le pays en un narco-État nuit au peuple syrien et renforce l'instabilité régionale. Nous exhortons nos partenaires de la communauté internationale à condamner clairement cette situation et à continuer d'aider les personnes touchées par le commerce du Captagon.

Troisièmement, nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen pour continuer de collaborer avec Damas, ainsi qu'avec les pays de la région et au-delà. Le Royaume-Uni est prêt à soutenir un processus politique conforme à la résolution 2254 (2015). Nous devons éviter tout processus qui ne répondrait pas aux aspirations légitimes du peuple syrien et qui ne contribuerait pas à instaurer une paix durable et pérenne. La Russie nous a dit qu'elle avait pris des mesures pour une reprise des réunions de la Commission constitutionnelle, mais nous n'avons constaté aucun progrès. Nous demandons à la Russie de cesser de bloquer ce qui doit être un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens. Il est temps de laisser de côté les discussions sur les procédures de la Commission constitutionnelle pour commencer à réaliser des progrès sur les questions de fond.

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2254 (2015) à l'unanimité il y a sept ans. Les principes énoncés dans cette résolution restent le seul moyen de parvenir à une solution durable au conflit et à la crise humanitaire en Syrie.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier l'Envoyé spécial Pedersen et M^{me} Mudawi de leurs exposés.

Une année de plus s'est écoulée et nous entrerons bientôt dans la douzième année de cette guerre horrible qui a dévasté la Syrie et son peuple. Tous les enfants de 12 ans en Syrie n'ont connu que la guerre et ses conséquences désastreuses depuis leur naissance. Ils ont grandi dans la peur constante de la mort, ont été confrontés à une faim aiguë et à un froid glacial, sans éducation ni soins de santé, et ils sont sans cesse déplacés et dans le dénuement. Tout ce qu'ils ont vu autour d'eux, sans le comprendre, ce sont des violations massives et systématiques des droits humains. Et alors qu'ils commencent à saisir le sens de la vie, ils pourraient finir par penser que ce qu'ils voient, c'est le monde. Non, c'est la Syrie, un endroit où les citoyens ont subi des destructions étendues et meurtrières presque sans équivalent dans l'histoire moderne.

L'ironie malheureuse et déchirante de cette situation est que les enfants qui ont aujourd'hui 12 ans en Syrie sont considérés comme chanceux d'avoir survécu à un conflit atroce et sans fin, puisque des enfants et des civils continuent d'être tués chaque jour en Syrie. Et il est inutile d'ajouter que la situation des enfants et des femmes enfermés dans les camps de déplacés est bien pire. Ils survivent dans des conditions sordides et inhumaines, dans une prison à l'intérieur d'une prison.

Il ne fait aucun doute que le régime est le principal responsable de la tragédie en Syrie. Il a montré régulièrement et avec impudence que le seul langage qu'il connaît est celui de la répression sévère de ses propres citoyens. Ce qui s'est passé au cours des 12 dernières années est la preuve tragique du profond manque de respect pour les droits de l'homme et de la destruction gratuite de vies humaines engendrée et vénérée par le régime, sur fond de charniers et d'une dépravation insondable. Environ 130 000 Syriens sont détenus et continuent de croupir en prison dans des conditions inimaginables. D'autres sont tout simplement portés disparus ou se sont volatilisés et, comme l'Envoyé spécial l'a encore confirmé aujourd'hui, le régime syrien maintient la quasi-totalité des familles syriennes, et le reste du monde, dans l'obscurité la plus totale quant à leur sort.

Le régime continue d'ignorer les appels urgents et persistants de familles dans toute la Syrie qui cherchent à connaître le sort de leurs proches disparus et à savoir où ils se trouvent. Des mesures sérieuses doivent donc être prises pour mettre fin à la pratique méprisable des détentions arbitraires et des disparitions forcées, y compris des exécutions extrajudiciaires, et pour que les auteurs de ces actes soient amenés à rendre des comptes. À cet égard, nous réaffirmons notre appui à la création d'un nouveau mécanisme pour les personnes portées disparues en Syrie. Nous réitérons notre plein appui au travail du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et nous nous associons à l'appel lancé à tous les États, à la société civile et au système des Nations Unies pour qu'ils fournissent les informations et les documents propres à promouvoir l'application du principe de responsabilité en Syrie.

Nous déplorons l'obstruction continue des travaux de la Commission constitutionnelle visant à jeter les bases de la rédaction d'une nouvelle constitution et le début de la transition politique vers une autre Syrie, une

Syrie démocratique. Lorsque tous les indicateurs clés sont au rouge et clignotent, lorsque tout le monde sait que le pays a besoin de tout, mais surtout d'une voie vers son avenir, entraver les travaux de la Commission constitutionnelle revient à commettre un crime, un crime contre un peuple et ses espoirs. Nous sommes favorables à la poursuite des contacts entre l'Envoyé spécial Pedersen et les parties concernées en Syrie et dans la région pour faire avancer un processus dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, en vue de promouvoir une solution politique inclusive qui protégera l'intégrité territoriale, l'unité et la souveraineté de la Syrie, ainsi que les droits et la dignité de ses citoyens. Seul un véritable processus politique inclusif, auquel les femmes participeront pleinement, réellement et sur un pied d'égalité avec les hommes, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), permettra de mettre définitivement un terme au conflit et d'offrir aux Syriens et aux Syriennes une nouvelle chance, dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Il y a quelques semaines seulement, en prorogant le mandat du mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers la frontière, le Conseil a fait preuve d'une unité fondée sur la raison, les faits et la réalité. Il a montré que lorsqu'on privilégie les intérêts de personnes qui sont dans le besoin, la diplomatie fonctionne et produit des résultats, et le Conseil s'acquitte de ses responsabilités et sauve des vies. Nous devons tenir compte des observations très claires faites à maintes reprises, y compris aujourd'hui par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, selon lesquelles le prochain mandat du mécanisme transfrontière doit être prorogé pour au moins un an, afin de donner aux acteurs qui sont sur le terrain, à l'ONU et à toutes les personnes impliquées les moyens d'accomplir efficacement leurs tâches. Nous devons appliquer la même approche d'unité pour soutenir le processus politique, si nous voulons aider les Syriens à sortir de l'impasse totale provoquée par cette crise sans fin aux proportions épiques, pour reprendre les propos du Représentant spécial du Secrétaire général, et donner aux Syriens, en particulier aux enfants que j'ai mentionnés et aux jeunes, une chance d'avoir une vie meilleure, une vie exempte de guerre, dans laquelle ils ont des droits et de la dignité.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Pedersen et M^{me} Eltahir Mudawi pour leurs interventions.

J'aimerais insister sur trois points.

Premièrement et comme chaque mois, nous regrettons l'absence de toute ouverture du régime à négocier, sous l'égide des Nations Unies, les bases d'une paix durable, telle que définie dans la résolution 2254 (2015) adoptée à l'unanimité par le Conseil. En dépit des efforts de l'Envoyé spécial, la Commission constitutionnelle, qui n'est jamais parvenue depuis sa création à obtenir le moindre résultat, ne se réunit plus du tout. Afin de sortir de ce statu quo, l'approche dite « step for step » a été suggérée. La France la soutient avec ses partenaires européens. Le régime doit s'y engager. Toute évolution des positions françaises, comme européennes, sur la levée des sanctions, la normalisation et la reconstruction est conditionnée à l'engagement du régime dans un processus politique crédible et inclusif.

Deuxièmement, le régime porte seul l'entière responsabilité du drame humanitaire auquel le peuple syrien est confronté. La brutalité du conflit et la répression ont provoqué un des plus grands mouvements de populations de ce siècle, qu'elles soient déplacées ou réfugiées. La France et l'Europe poursuivront leur engagement aux côtés du peuple syrien pour sauver des vies, lutter contre les violences sexuelles, combattre le risque de famine et répondre aux besoins médicaux. Alors que la population reste confrontée à une crise humanitaire dramatique, avec 15,3 millions de personnes dans le besoin, nous rappelons l'importance de garantir un plein accès. Le renouvellement du mécanisme transfrontière par le Conseil, bien que pour six mois malheureusement, était indispensable. Garantir un accès humanitaire durable et sans entrave est la condition d'une assistance efficace aux populations. Le respect du droit international humanitaire s'impose à tous. Les réfugiés aspirent à revenir en Syrie, dès lors que les conditions de sécurité et de respect de leurs droits seront garanties. Il appartient au régime syrien de créer les conditions nécessaires à ce retour.

Troisièmement, nous devons continuer de lutter contre l'impunité. Cent mille personnes sont portées disparues et d'innombrables atrocités ont été commises. La paix ne pourra se construire sans justice. C'est pourquoi la France poursuivra sans relâche son combat, afin que les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité rendent compte de leurs actes.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je fais cette déclaration à titre national sur la situation politique en Syrie.

En ce qui concerne les aspects humanitaires, je me joins à la déclaration lue par mon collègue brésilien au nom de nos deux pays.

Je voudrais aussi remercier l'Envoyé spécial, M. Pedersen, ainsi que la Directrice adjointe, M^{me} Mudawi, pour leurs exposés sombres, mais précieux.

La population civile syrienne continue d'être soumise à de lourdes épreuves. La Suisse s'inquiète des violations continues du droit international humanitaire et des droits humains dans tout le pays. Elle appelle toutes les parties au conflit à respecter leurs obligations de droit international. La voie à suivre pour une sortie du conflit en Syrie est claire et nous l'avons réentendu aujourd'hui : elle ne peut et ne pourra passer que par une solution politique. C'est pourquoi la Suisse soutient les efforts de l'ONU et de son envoyé spécial, Geir Pedersen, selon le mandat qui lui est conféré par la résolution 2254 (2015), unanimement adoptée par le Conseil. Nous le félicitons pour les consultations qu'il a récemment menées avec les principaux acteurs régionaux et internationaux, au plus haut niveau. Ces efforts sont cruciaux pour renforcer la confiance entre les parties et maintenir la dynamique en faveur d'une solution politique, au moment où la situation humanitaire, sécuritaire et économique en Syrie, déjà très fragile, s'aggrave dangereusement.

Soucieuse de remplir ses engagements en faveur de la mise en œuvre des résolutions du Conseil, la Suisse offre les meilleures garanties possibles à la poursuite des processus de paix à Genève, siège principal de l'ONU en Europe. Nous avons grand espoir en la reprise prochaine des travaux de la Commission constitutionnelle sous l'égide du bureau de l'Envoyé spécial. Le Conseil de sécurité, à travers la résolution 2254 (2015), demande à ce que la voix et les attentes des Syriennes et des Syriens soient prises en compte. La Suisse appuie les organisations de la société civile syrienne, notamment à travers la plateforme de soutien à la société civile à Genève. Ces organisations participent à l'identification d'une issue politique adéquate et durable. À travers toutes les régions, elles retissent la cohésion sociale et préservent l'intégrité territoriale du pays.

Enfin, la Suisse souhaite que le Conseil de sécurité demeure saisi de la question des personnes détenues ou portées disparues. Les résolutions 2254 (2015) et 2474 (2019) du Conseil soulignent l'importance de cette question dans tout processus de paix. La Suisse se joint aux appels de l'Envoyé spécial et des familles et salue l'étude du Secrétaire général pour que lumière soit faite sur le sort de ces personnes. Nous appelons toutes les parties à mettre fin aux pratiques de détention arbitraire et disparitions forcées en Syrie. Permettre aux

organisations humanitaires spécialisées d'avoir accès à tous les lieux de détention serait un pas essentiel dans cette direction.

L'expérience montre que la confiance ne peut pas être restaurée au sein d'une société tant que les familles des personnes disparues n'ont pas obtenu de réponses sur le sort de leurs proches. Des femmes et des dizaines de milliers d'orphelins dans tout le pays attendent de recevoir des nouvelles d'un mari, d'un parent ou d'un frère, pour reprendre leur destin en main. Ils ont le droit de savoir.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Geir Pedersen et M^{me} Ghada Mudawi des exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui.

Au cours des 12 dernières années de crise, les territoires syriens sont devenus le théâtre d'événements politiques et militaires qui ont eu de graves incidences sur le peuple syrien. Ces événements ont eu des conséquences tragiques, notamment sur le plan humanitaire, économique, social et de la sécurité. Même si ce mois-ci, le Conseil a renouvelé le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers la frontière pour atténuer la détérioration des conditions humanitaires en Syrie, une blessure profonde ne peut pas être guérie par un pansement. Bien que ces efforts soient importants, ils ne s'attaquent pas aux causes profondes de la crise syrienne, en particulier à ses conséquences à long terme. Nous répétons qu'il est impératif de cesser d'adopter des approches fragmentaires et temporaires. Nous devons passer de la gestion de la crise syrienne à son règlement, ce qui implique de tourner la page des différends en intensifiant la communication politique, le dialogue et les efforts diplomatiques. Nous réaffirmons à cet égard l'importance de trouver des solutions arabes aux crises arabes, y compris la crise syrienne, afin de bâtir un avenir meilleur pour les habitants de la région.

En ce qui concerne la situation politique, les Émirats arabes unis soulignent l'importance d'appuyer les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, ainsi que les efforts diplomatiques déployés par les pays arabes et les pays de la région pour mettre fin à la crise. Nous attendons également avec intérêt la prochaine réunion trilatérale et espérons que ce type d'efforts similaires et le dialogue international concernant la Syrie donneront des résultats concrets qui seront dans l'intérêt du peuple syrien et qui appuieront la sécurité et la stabilité de la région.

Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons l'importance de surmonter la paralysie qui a frappé la Commission constitutionnelle au cours de la période précédente, car il s'agit de la seule instance où les Syriens peuvent s'engager de manière constructive dans un dialogue national dirigé et contrôlé par eux pour faire avancer le processus politique sans ingérence étrangère en vue de progresser sur la voie constitutionnelle, qui est essentielle.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous pensons que l'adoption à l'unanimité de la résolution 2672 (2023), qui proroge le mandat du mécanisme transfrontière, témoigne de l'unité du Conseil et de l'importance de faire passer les besoins du peuple syrien avant toute considération politique. Toutefois, nous devons nous efforcer de trouver des solutions qui respectent la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, notamment en multipliant les livraisons d'aide humanitaire à travers les lignes de front, tant en termes de fréquence que pour ce qui est de leur portée, de même que les projets de relèvement rapide. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis saluent les efforts déployés par l'ONU pour accroître les livraisons d'aide à travers les lignes de front et soulignent l'importance d'intensifier ces efforts.

Les Émirats arabes unis expriment leur vive préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans les camps, en particulier en cet hiver froid et rigoureux et alors que les camps ne disposent pas d'infrastructures de base. Cette situation menace la vie de millions de personnes, notamment des femmes et des enfants. Nous réaffirmons à cet égard la nécessité d'envisager des solutions à long terme pour remédier à ces conditions et atténuer les souffrances du peuple syrien.

Pour terminer, je voudrais dire que nous espérons que cette année, de nouvelles mesures positives seront prises pour créer les conditions qui permettront de mettre la Syrie sur la voie de la sécurité et de la stabilité.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, et la Directrice adjointe Mudawi de leurs observations. Comme toujours, leurs exposés sont un rappel très pertinent des souffrances que continue d'endurer le peuple syrien et de la nécessité de trouver une solution politique conformément à la résolution 2254 (2015).

Alors que le conflit syrien va bientôt entrer dans sa treizième année, des millions de Syriens sont

désespérément pauvres, affamés et malades. En 2023, environ 15,3 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire, sous une forme ou une autre. Année après année, les conditions de vie de la population syrienne ne font que se dégrader. Les effets d'années de violence infligée au peuple syrien par le régime syrien, d'instabilité, de corruption, de difficultés économiques et d'absence de progrès sur le front politique font qu'il est impossible pour la population de satisfaire ses besoins les plus élémentaires. Le choléra se propage rapidement dans tout le pays. Plus de 2 millions d'enfants sont déscolarisés et sont souvent contraints de travailler ou de contracter un mariage précoce pour subvenir aux besoins de leur famille. Telles sont les conséquences atroces du conflit pour des millions d'enfants en Syrie. Comme l'ont souligné les intervenants aujourd'hui, la situation en Syrie reste avant tout celle d'une crise de protection.

Malte s'est félicitée de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2672 (2023) le 9 janvier (voir S/PV.9237), qui a prorogé le mandat du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire pour six mois supplémentaires. Nous encourageons la poursuite et l'intensification des efforts visant à fournir avec succès une assistance par l'intermédiaire de convois d'aide franchissant les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie. Toutefois, il est évident que ces opérations à travers les lignes de front ne peuvent rivaliser en taille ni en ampleur avec le mécanisme transfrontière à Bab el-Haoua. Malte est pour que toutes les modalités soient mises à profit afin de répondre aux besoins de millions de personnes dans tout le pays.

La Syrie d'aujourd'hui est une Syrie où les mères sautent des repas pour nourrir leurs enfants. La plupart des infrastructures du pays ayant été détruites, l'électricité et le carburant se font plus rares que jamais. Les grandes villes sont confrontées à de longues coupures de courant. Nous soulignons l'importance d'appuyer les services de soins de santé primaires et de renforcer les programmes de soins de santé maternelle et de nutrition pour les mères et leurs enfants. Nous exprimons également nos remerciements et notre gratitude au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour l'action qu'il mène et à tous les humanitaires qui s'efforcent d'aider des millions de Syriens chaque jour, au péril de leur vie. Malte demeure déterminée à aider le peuple syrien et à lui fournir une aide humanitaire, en veillant à ce qu'elle parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin.

Il ne saurait tout simplement y avoir de nouveau retard dans la réalisation de progrès politiques véritables et importants, conformément à la résolution 2254 (2015). Malte demande instamment que la Commission constitutionnelle se réunisse à nouveau à Genève à une date rapprochée et appelle le Gouvernement syrien à collaborer de bonne foi à cet égard. Nous soulignons également l'importance de garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes du processus politique. Dans ce contexte, nous nous félicitons du dialogue noué entre l'Envoyé spécial et le Comité consultatif des femmes syriennes en novembre dernier et soulignons que la participation des femmes doit être plus qu'une simple formalité. Le quota convenu de 30 % doit être considéré comme un minimum.

Le temps presse. Comme l'a indiqué l'Envoyé spécial Pedersen, le risque d'escalade militaire dans certaines parties du pays demeure réel. Par conséquent, la première exigence est que toutes les parties renoncent à l'escalade et œuvrent en faveur d'un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien. Nous devons rester guidés par les besoins du peuple syrien et rester fermes dans notre quête de justice et d'application du principe responsabilité pour les crimes perpétrés contre lui. Dans cet ordre d'idées, Malte réaffirme son appui à l'action menée par le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Malte reste également favorable à l'application de sanctions ciblées contre les personnes et entités impliquées dans la répression du peuple syrien.

Nous soulignons également que tous les retours de réfugiés et déplacés syriens doivent être légaux et se faire en toute sécurité, dans la dignité et de manière librement consentie, conformément aux critères établis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En outre, nous appelons le Gouvernement syrien à garantir la libération immédiate, dans la transparence et de manière vérifiable, de toutes les personnes détenues arbitrairement et à fournir des informations sur le sort des milliers de personnes portées disparues et sur l'endroit où elles se trouvent.

Pour terminer, je réaffirme l'appui de Malte à l'Envoyé spécial Pedersen et à ses efforts inlassables pour promouvoir un processus politique pour la Syrie. Malte soutient son approche étape par étape et appelle le

Gouvernement syrien à répondre de bonne foi et concrètement à ses bons offices. Le peuple syrien doit passer en premier, car c'est la seule solution viable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, et la Directrice adjointe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M^{me} Ghada Mudawi, de leurs exposés.

En ce début d'année 2023, le Japon espère qu'un nouvel élan sera imprimé au processus. Le Japon se félicite de l'unanimité manifestée par le Conseil de sécurité avec la prorogation du mandat du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire ce mois-ci (voir S/PV.9237) et espère que cette solidarité pourra s'inscrire dans la durée, y compris lorsque viendra le moment, en juillet, de proroger à nouveau le mandat du mécanisme, quelles que soient les divergences de vues sur le plan politique.

Alors que cela fait bientôt 12 ans que la crise syrienne a éclaté, le pays est dévasté et la souffrance de sa population est incommensurable. Il n'y a pas de gagnant dans ce conflit. Plus de la moitié des Syriens sont des réfugiés ou des déplacés, le choléra et la maladie à coronavirus (COVID-19) se sont largement propagés et l'économie s'est effondrée. Nous sommes parfaitement conscients des besoins humanitaires colossaux en Syrie, notamment en lien avec les activités de relèvement rapide, telles que la remise en état des écoles, des hôpitaux et des installations hydrauliques et électriques, l'enlèvement des mines terrestres et des débris, et la fourniture d'une aide médicale d'urgence.

L'histoire démontre néanmoins que tôt ou tard, les conflits prennent fin et qu'il est possible ensuite de reconstruire. Dans cette optique, le Japon exhorte toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, à participer de manière constructive au processus politique inclusif facilité par l'ONU, dans le droit fil de la résolution 2254 (2015). Le Japon appelle le Conseil à faire front commun à l'appui des efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen. Le Conseil doit aussi veiller à ce que la Commission constitutionnelle accomplisse de réels progrès. Le Japon encourage vivement le Gouvernement syrien à traiter de bonne foi la question des détenus et des personnes portées disparues et à réunir les conditions propices au retour des réfugiés. Dans cet ordre d'idées, le Japon prend note avec satisfaction de la

proposition du Secrétaire général de créer un mécanisme permettant de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues en Syrie et d'apporter un soutien aux victimes, aux personnes rescapées et à leur famille. Le Japon prend également note de la série d'annonces faites par le Gouvernement syrien concernant une éventuelle amnistie et espère sincèrement qu'elle sera mise en œuvre dans les meilleurs délais et de manière vérifiable.

La Syrie a une riche histoire et une civilisation qui remonte à des millénaires. Damas est l'une des plus anciennes villes du monde. Alep était autrefois une plaque tournante du commerce. N'oublions pas que ce n'est pas seulement le présent de la Syrie qui est en jeu, mais aussi son avenir. Aujourd'hui, des millions d'enfants ne peuvent pas aller à l'école. Nous, membres du Conseil, devons mettre tout en œuvre pour trouver une solution politique de manière humble et constructive, afin que les enfants puissent rapidement reprendre le chemin de l'école et que tous les Syriens puissent vivre dans la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord réaffirmer la position de ma délégation sur la pratique du Conseil de sécurité consistant à tenir des séances mensuelles sur la Syrie en l'absence de tout fait nouveau pertinent. Cela conduit les États Membres à répéter continuellement les mêmes déclarations et les mêmes phrases. Il semble toutefois que les personnes attachées à ce type de discussion ne se soucient guère du temps et des ressources du Conseil, qui sont censés être utilisés au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elles préfèrent se servir du Conseil pour lancer des campagnes récurrentes de mensonges et de désinformation, tout en fabriquant de toutes pièces des accusations sans fondement.

En 2022, les Syriens ont été aux prises avec des crises humanitaires difficiles et multidimensionnelles, tandis que ce début d'année nous offre la possibilité de convenir de solutions pour les régler et les atténuer. C'est pourquoi il importe que nous prenions un moment pour examiner les causes profondes qui ont conduit les Syriens à l'âpre situation humanitaire qu'ils connaissent actuellement, y compris les raisons de sa détérioration et de sa persistance.

Les politiques malavisées appliquées par les États-Unis d'Amérique dans le monde entier, dans notre région en général et en Syrie en particulier, ont conduit à l'instabilité et à l'insécurité et réduit à néant les progrès réalisés en matière de développement au fil des décennies. La politique de « chaos créatif » adoptée par les administrations successives des États-Unis dans notre région et en Syrie, qui est une partie essentielle de la région, a engendré des problèmes, exacerbé les difficultés existantes et attisé les tensions, entraînant ainsi des conflits. Des centaines de millions de dollars ont été versés à des médias suspects afin d'induire en erreur l'opinion publique et de déformer l'image de l'État syrien. Cette politique malveillante a anéanti tous les progrès accomplis sur les plans politique et socioéconomique et favorisé la montée en puissance d'organisations terroristes, en particulier Daech et le Front el-Nosra. Elle a également mis en place des structures néfastes et obscures, étrangères à la société syrienne, dont le seul but est de servir les intérêts géopolitiques égoïstes des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés.

Les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont inventé de nombreux prétextes pour intervenir directement en Syrie. Ils ont manipulé les dispositions du droit international et de la Charte des Nations Unies pour justifier leur présence militaire illégale sur le territoire syrien, qui a gravement menacé la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et entraîné le pillage de plus de 100 milliards de dollars de ressources et de richesses nationales syriennes, essentiellement du pétrole, du blé et du gaz.

Les États-Unis et leurs partenaires occidentaux ont offert protection et impunité à Israël, ce qui a permis à ce dernier de poursuivre son occupation du Golan syrien depuis 1967. Cela a empêché le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités face aux actes d'agression répétés d'Israël contre la souveraineté et les infrastructures vitales de la Syrie, dont le plus récent est l'attaque contre l'aéroport international de Damas au début de cette année, qui a fait des morts et des blessés et causé des pertes matérielles et la suspension temporaire des services de cet aéroport civil. Les personnes qui prétendent ici protéger la Syrie et les Syriens n'ont pas condamné ces attaques, ce qui démontre bien leur hypocrisie et leur politique de deux poids, deux mesures.

Dans le même temps, les États-Unis et leurs alliés européens imposent au peuple syrien des mesures coercitives unilatérales qui sont illégitimes, inhumaines et immorales. Ces dernières ne font qu'exacerber les

souffrances des Syriens en Syrie et au-delà, notamment en raison de leurs répercussions sur les pays tiers. La prise pour cible du secteur de la santé syrien, qui fournit des soins de santé à des millions de Syriens, y compris les hôpitaux spécialisés pour enfants, par le Bureau de l'industrie et de la sécurité du Département du commerce des États-Unis, qui impose des restrictions à la vente de matériel et à la fourniture de services, d'aide et de pièces détachées à de nombreux hôpitaux syriens publics et privés, montre à quel point ces mesures menacent la vie de millions de Syriens. De surcroît, la délégation des États-Unis, ainsi que celles d'autres pays, affirment que ces sanctions ne portent pas atteinte au secteur de la santé. Ils versent des larmes de crocodile au Conseil, tout en prétendant qu'ils apportent une aide humanitaire aux Syriens.

Il est regrettable d'entendre certains responsables des États-Unis et de l'Union européenne déclarer en public et en privé qu'ils ne mettront pas en œuvre la résolution 2672 (2023) récemment adoptée, en particulier ses dispositions sur le relèvement rapide et l'électricité. Cela signifie en substance que cette résolution restera lettre morte, comme c'est la coutume avec ces pays, et nous les en tenons par avance responsables devant le Conseil. Les États-Unis d'Amérique et leurs partenaires occidentaux ne perdent pas une seule occasion d'instrumentaliser et de politiser les activités humanitaires. Ils exercent un chantage et une pression sur les responsables en contrôlant les financements. Ils se servent également de divers organismes internationaux pour exercer une pression politique sur la Syrie en manipulant ouvertement les conventions internationales ou en les interprétant de manière erronée et sélective afin de créer des mécanismes politisés.

Ce comportement destructeur des États-Unis en Syrie est une source d'insécurité et d'instabilité pour des millions de Syriens. Il a transformé un grand nombre d'entre eux en réfugiés et en personnes déplacées, a compromis leur sécurité alimentaire et a généré des conditions humanitaires difficiles. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'hiver rigoureux et l'épidémie de choléra et d'autres maladies infectieuses n'ont fait qu'exacerber la souffrance et la détresse du peuple syrien.

La République arabe syrienne condamne tous les crimes, toutes les violations et toutes les pratiques immorales des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés et demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de s'acquitter de son mandat de garantir

le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, mais aussi d'assurer l'indemnisation de tous les dommages subis par le peuple syrien en raison de ces politiques et pratiques égarées.

Au cours de ces années difficiles, le Gouvernement de la République arabe syrienne a fait face de manière responsable à tous les problèmes auxquels il a été confronté. Avec un grand sens patriotique, le peuple syrien a combattu le terrorisme, et le Gouvernement a réussi à l'éliminer en grande partie. Aujourd'hui, il est plus déterminé que jamais à poursuivre ses efforts afin de lutter contre les derniers éléments terroristes et de rétablir la sécurité et la stabilité dans toute la Syrie.

Le Gouvernement syrien appuie également les pistes de règlement politique et les efforts de réconciliation nationale, qui ont renforcé l'unité nationale, préservé la cohésion sociale syrienne et facilité l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui la méritent, afin de répondre aux besoins des Syriens et de renforcer leur résilience. La Syrie s'est également acquittée de ses obligations juridiques en vertu des conventions internationales auxquelles elle a adhéré. Elle soutient toutes les initiatives proposées par les pays frères et amis, notamment les réunions organisées dans le cadre du processus d'Astana, pour atténuer les conséquences de la crise ou y apporter des solutions.

La République arabe syrienne réaffirme que le règlement définitif de la crise en Syrie nécessite de mettre fin aux actes d'agression répétés et systématiques perpétrés par Israël ; de mettre un terme à la présence étrangère illégale sur les territoires syriens dans le nord-est et le nord-ouest du pays, ainsi qu'à la présence des groupes terroristes et des milices séparatistes qui lui sont affiliés ; de lever immédiatement et inconditionnellement les mesures de terrorisme économique et de châtement collectif imposées au peuple syrien ; d'améliorer la situation humanitaire en répondant aux besoins humanitaires des Syriens de manière équitable et sans discrimination ; de veiller à ce que les donateurs respectent les engagements qu'ils ont pris concernant le plan de réponse humanitaire ; et d'augmenter et d'élargir les projets de relèvement rapide sur les plans quantitatif et qualitatif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Pedersen et M^{me} Mudawi de leurs exposés instructifs.

Sur le plan politique, nous soulignons une fois de plus notre position inébranlable : la crise syrienne doit être réglée dans le respect des principes du droit international. Une solution politique fondée sur un processus dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU est le seul moyen de mettre fin à la crise. Tout au long de ce processus, la souveraineté nationale, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne doivent être pleinement respectées.

Le terrorisme continue de représenter une grave menace pour la Syrie et la région. Toutefois, la présence de forces étrangères dans le nord de la Syrie, sous prétexte de combattre le terrorisme, ne doit pas être servir à violer et compromettre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la Syrie. Cette présence illégale porte atteinte à la Charte des Nations Unies et au droit international et crée des conditions idéales pour les activités terroristes, qu'il faut éliminer. Pour établir des conditions propices au règlement de la crise en Syrie, toutes les forces étrangères non invitées doivent quitter le pays sans condition préalable ni délai, et les groupes terroristes doivent être combattus.

Il est tout aussi important que le Conseil de sécurité contraigne le régime israélien à mettre fin immédiatement à ses actes d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Le régime israélien continue de commettre ces actes illicites au regard du droit international, et ce, alors que la République arabe syrienne a demandé à maintes reprises au Conseil de les condamner explicitement. Nous condamnons fermement la récente attaque terroriste du régime israélien, commise le 2 janvier contre l'aéroport international de Damas, qui constitue une violation flagrante du droit international humanitaire et met en danger la paix et la sécurité régionales et internationales.

À l'instar des autres membres du processus d'Astana, nous appuyons les travaux de la Commission constitutionnelle, qui doivent se poursuivre conformément à son règlement intérieur, sans ingérence étrangère et sans imposer d'échéances artificielles. Nous espérons que les obstacles procéduraux au fonctionnement de la Commission constitutionnelle seront éliminés grâce à l'engagement constructif et à la bonne foi des parties et que la prochaine réunion de la Commission aura lieu dans un avenir proche. Dans ce contexte, nous appuyons la collaboration constructive des parties avec l'Envoyé

spécial afin de résoudre efficacement les différends concernant la réunion de la Commission constitutionnelle. Nous appuyons également l'interaction entre l'Envoyé spécial et les autorités syriennes, qui est nécessaire au processus politique.

Compte tenu de la situation humanitaire de plus en plus catastrophique en Syrie, l'Iran se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2672 (2023), qui proroge le mandat du mécanisme transfrontière pour une nouvelle période de six mois, et il considère cette mesure comme une avancée importante en vue de répondre aux besoins pressants de la Syrie, en particulier à la lumière des conditions hivernales difficiles. Toutefois, nous soulignons de nouveau que le mécanisme transfrontière n'a qu'un caractère temporaire. Nous pensons que durant les discussions sur la prochaine prorogation, en juillet, les préoccupations légitimes de la République arabe syrienne, ainsi que les lacunes et les difficultés identifiées, devront être abordées.

Nous saluons les efforts déployés jusqu'à présent par l'ONU et les autres acteurs humanitaires pour répondre aux besoins du peuple syrien. Nous sommes certains que la mise en œuvre de la résolution 2672 (2023) sera axée sur l'amélioration des projets de relèvement rapide pour la reconstruction des infrastructures essentielles, le renforcement des opérations d'aide menées à travers les lignes de front et l'approvisionnement en électricité, qui a été identifié comme un défi urgent et un besoin fondamental pour tous les Syriens. Par conséquent, les conditions politiques ne doivent pas empêcher l'aide humanitaire de parvenir aux populations dans le besoin, et toutes les parties doivent respecter strictement les principes fondamentaux régissant l'aide humanitaire, tout en faisant preuve de neutralité et de transparence.

Nous renouvelons notre appel à la levée des mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie, en particulier celles qui ciblent les citoyens ordinaires et les patients dans le secteur de la santé. Ces actions illégales empêchent la mise en œuvre de la résolution 2672 (2023), rendent l'aide humanitaire plus difficile à acheminer et retardent même le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous exhortons la communauté internationale à augmenter le financement de l'action humanitaire en Syrie, en particulier en raison des conditions hivernales difficiles.

Enfin, nous saluons et soutenons les efforts que déploie le Gouvernement syrien en faveur de la réconciliation locale et nationale, qui constituent une étape essentielle pour rétablir la stabilité en Syrie et faciliter

le retour digne, sûr et volontaire des réfugiés et des personnes déplacées.

La Syrie a toujours joué un rôle important dans la région, et elle est un véritable pilier de la paix et de la sécurité régionales. Nous soutenons sa stature et l'amélioration de ses relations diplomatiques dans la région, car nous sommes convaincus qu'une Syrie sûre et prospère est dans l'intérêt du peuple syrien, de la région et de la communauté mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Sinirlioğlu (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Directrice adjointe Mudawi de leurs exposés.

Plus tôt ce mois-ci, quand le Conseil de sécurité a décidé de reconduire l'aide transfrontière des Nations Unies pour une période de six mois supplémentaires, des millions de Syriens tributaires de cette assistance vitale et de la communauté humanitaire ont poussé un soupir de soulagement. Nous remercions l'Irlande et la Norvège de leur travail dévoué et responsable en tant que corédactrices sur le dossier syrien durant les deux dernières années. Nous félicitons la Suisse et le Brésil d'avoir repris le flambeau de cette importante responsabilité. Compte tenu des besoins sans précédent en Syrie, nous nous attendons à ce que l'impératif humanitaire soit au centre de l'action du Conseil dans la période à venir.

Il est important et bienvenu que le Conseil ait adopté la résolution 2672 (2023), à l'unanimité, étant donné le rôle indispensable que le mécanisme transfrontière des Nations Unies joue dans l'acheminement d'une aide humanitaire au profit de 4,1 millions de personnes dont la vie en dépend, dans le nord-ouest de la Syrie. L'ampleur de la crise humanitaire et la préservation de la stabilité régionale nécessitent le maintien à plus long terme du mécanisme transfrontière des Nations Unies. Nous appelons une fois encore les membres du Conseil à continuer de faire ce qui est juste en apportant leur soutien à ce mécanisme essentiel aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir. La décision doit reposer sur les besoins, non sur un calendrier limité dans le temps. Nous continuerons d'œuvrer pour l'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects, y compris en facilitant les livraisons d'aide humanitaire à travers les lignes de front.

La Syrie connaît actuellement ses besoins humanitaires les plus criants puisqu'elle doit composer avec les rudes conditions hivernales. La saison inflige déjà

des précipitations, des crues imprévisibles et la rigueur du froid à la population du pays. Parmi les 6,8 millions de déplacés que compte la Syrie, de nombreuses familles vivent leur douzième hiver loin de chez elles. L'unique préoccupation des gens ces temps-ci, notamment dans les camps de déplacés, consiste à savoir comment se réchauffer, ce qui conduit souvent à des stratégies d'adaptation négatives, comme l'emploi de substances dangereuses pour le chauffage.

Les informations faisant état de personnes, y compris des enfants, qui ont péri, et de dizaines de milliers qui ont été blessées, à cause des conditions hivernales ou d'incendies, ne sont pas seulement alarmantes, elles soulignent aussi la nécessité de solutions d'hébergement durables. Nous soutenons l'action menée par l'ONU et ses partenaires en vue de remplacer les tentes, qui ne durent pas longtemps et sont facilement endommagées, par des abris plus sûrs, plus durables et plus dignes. Les abris durables, comme ceux faits de briques du projet turc, sont de nature à offrir la possibilité d'un mode de vie décent à des millions de déplacés syriens. Nous continuons d'encourager les autres acteurs et donateurs internationaux à donner la priorité au financement de projets de ce genre.

Les priorités de longue date de la Türkiye en Syrie sont claires et intactes : assurer la sécurité de nos frontières, préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, chasser toutes les organisations terroristes présentes en Syrie, veiller au succès du processus politique et créer les conditions requises pour le retour des réfugiés syriens dans leurs foyers, sur la base du volontariat, en toute sécurité et dans la dignité. En sa qualité de garante de l'opposition syrienne et en tant que pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés syriens au monde, la Türkiye entend continuer d'aider le peuple syrien. Nous estimons que seul un processus politique peut déboucher sur une solution durable au conflit. La neuvième série de réunions de la Commission constitutionnelle se tiendra, du moins l'espérons-nous, dans les meilleurs délais. Il est crucial que le processus commence

à produire des résultats concrets, et nous persistons à faire passer ce message à toutes les parties intéressées.

Nous sommes plus attachés que jamais à la résolution 2254 (2015) et aux principes des Nations Unies sur le retour des réfugiés. L'ONU et ses organismes ont un rôle majeur à jouer dans la création de conditions propices à ce que les réfugiés reviennent, ainsi que dans l'organisation et le suivi des retours en appliquant les principes des Nations Unies. Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec l'ONU sur cette question.

L'organisation terroriste opérant sous le nom de Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple (PKK/YPG) dans le nord de la Syrie constitue une grave menace pour notre sécurité. Elle s'acharne à s'en prendre à nos citoyens à l'intérieur de nos frontières, ainsi qu'aux civils syriens. L'organisation donne également effet à ses visées séparatistes dans le nord-est de la Syrie. Il est maintenant de notoriété publique, au point qu'il en soit question dans les rapports du Secrétaire général au Conseil, que les membres du PKK/YPG et de son émanation, les Forces démocratiques syriennes, minorité du nord-est de la Syrie, oppriment la majorité arabe de la région, notamment en enrôlant des mineurs, en imposant à la majorité arabophone leur programme scolaire controversé, en fermant les écoles où l'enseignement est dispensé en arabe et en arrêtant les enseignants arabes. Comme elle l'a fait jusqu'à présent, la Türkiye est déterminée à faire tout le nécessaire afin d'éliminer la menace terroriste et séparatiste constituée par le PKK/YPG.

Nous ne pouvons pas laisser la crise syrienne devenir un conflit gelé, nous ne pouvons pas nous le permettre. Il faut que la communauté internationale intensifie ses efforts en faveur d'une solution politique dirigée par les Syriens. Les paramètres en sont clairement définis dans la résolution 2254 (2015) du Conseil. Nous refusons d'abandonner nos frères et nos sœurs de Syrie. Nous continuerons de leur prêter main-forte dans leur quête d'un avenir pacifique, prospère et juste.

La séance est levée à 12 h 5.